

AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

Évaluation Environnementale Stratégique - seconde phase - de l'exploration/exploitation pétrolière dans le Rift Albertin

République démocratique du Congo

1. Référence de la publication

EuropeAid/134336/D/SER/CD

2. Procédure

Restreinte

3. Programme

10^{ème} FED

4. Financement

Convention de financement

5. Pouvoir adjudicateur

Ordonnateur national du FED, Kinshasa, République démocratique du Congo

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Nature du marché

Prix forfaitaire et prix unitaires

7. Description du marché

La République démocratique du Congo (RDC) a signé quatre Contrats de Partage de Production pétrolière (CPP) dans la partie nord du Rift Albertin entre les Lac Albert au nord et Edouard au sud. La partie sud de cette région abrite de riches milieux naturels et une biodiversité exceptionnelle conservée dans le Parc National des Virunga (PNVi), site du Patrimoine Mondial en péril. Cette même région possède un potentiel pétrolier stratégique qui reste à prouver. La région présente une des plus fortes densités de population d'Afrique centrale qui bénéficie de sols riches pour ses activités agricoles et des nombreux services écosystémiques rendus par le parc. Les infrastructures, l'économie, les écosystèmes naturels et les conditions de vie des populations résidentes et des nombreux réfugiés et déplacés ont été fortement dégradées suite à plus de 10 ans des nombreux conflits. Deux de ces CPP couvrent en partie le PNVi bien que la législation nationale n'y permette aucune activité extractive.

En 2011, le Ministère de l'Environnement a entrepris, avec l'appui de la CE, la réalisation d'une Évaluation Environnementale Stratégique (EES) de l'exploration/exploitation du pétrole dans le nord du Rift Albertin. La première phase de cette EES, l'Etude de Cadrage, s'est déroulée en 2012 et a recensé les premiers éléments de compréhension de la situation environnementale, économique, humaine et sécuritaire de la région ainsi que du secteur pétrolier.

L'objet de cet avis de marché porte sur la fourniture d'une assistance technique court terme pour la réalisation de la seconde phase de l'EES. Celle-ci comprendra notamment, et sur base des données disponibles, les analyses coûts/avantages de différents scénarios de développement de la région basés sur l'exploitation du pétrole et/ou sur la conservation et la valorisation durable des ressources naturelles renouvelables et des services fournis par les écosystèmes.

8. Nombre et intitulé des lots

Un lot unique

9. Budget maximal

EUR 500.000

10. Prestations additionnelles

Le pouvoir adjudicateur peut, s'il le juge opportun, étendre la durée du projet et/ou la portée du marché sous réserve de disponibilité budgétaire, sans toutefois que la durée ni le montant du contrat initial ne puissent être dépassés. Toute reconduction du marché est subordonnée à l'exécution satisfaisante des tâches par le contractant.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

11. Eligibilité

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales participant individuellement ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires, qui sont établies dans un Etat membre de l'Union européenne, dans un Etat ACP, ou dans un pays ou sur un territoire autorisé par l'accord de partenariat ACP-CE en vertu duquel le programme est financé (voir également le point 29 ci-après). La participation est également ouverte aux organisations internationales.

12. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 11 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée. Si cette personne ferait partie d'un consortium, son élimination entraînera celle du consortium dans son ensemble.

13. Nombre de candidatures

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront rejetées.

14. Interdiction des alliances entre des soumissionnaires retenus sur la liste restreinte.

Toute offre reçue de la part de soumissionnaires comprenant des sociétés autres que celles mentionnées sur les formulaires de candidature ayant servi à l'établissement de la liste restreinte sera éliminée de la présente procédure restreinte, sauf si le pouvoir adjudicateur l'autorise au préalable (voir PRAG section 2.4.3). Les candidats invités à soumissionner ne peuvent ni s'associer ni établir de relations sous-contractuelles entre eux concernant le marché en question.

15. Situations d'exclusion

Les candidats doivent joindre à leur formulaire de candidature une déclaration signée (incluse dans le formulaire type de candidature) attestant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE.

16. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance est autorisée

17. Nombre de candidats invités à soumissionner

Sur la base des candidatures reçues, entre 4 et 8 candidats seront invités à présenter une offre détaillée dans le cadre du présent marché. Si le nombre des candidats éligibles satisfaisant aux critères de sélection est inférieur au minimum de 4, le pouvoir adjudicateur pourra inviter les candidats qui satisfont aux critères, à présenter une offre.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

18. Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner

28.02.2014

19. Date pour le début d'exécution du marché

01.06.2014

20. Période de mise en œuvre des tâches

6 mois

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

21. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Dans le cas où les candidatures seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble:

1) Capacité économique et financière du candidat

Critères pour personnes morales et physiques:

- a) Bilans certifiés des trois derniers exercices clos;
- b) Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfèrent les marchés réalisés au cours d'une période portant sur les trois derniers exercices. Le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat doit être supérieur à 1.000.000 EUR.
- c) La trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice sont, globalement, excédentaires.

2) Capacité professionnelle du candidat (à préciser en fonction des rubriques 4 et 5 du formulaire de candidature)

Critères communs aux personnes physiques et morales

- a) au moins 5 personnes faisant partie des effectifs du candidat travaillent actuellement dans des domaines en rapport avec le présent marché.

3) Capacité technique du candidat (à préciser en fonction des rubriques 5 et 6 du formulaire de candidature).

Critères pour personnes morales et physiques :

- a) le candidat a fourni des services au cours des trois dernières années pour au moins deux marchés d'un budget au moins équivalent à celui du présent marché et dans des domaines en rapport avec le présent marché, qui ont été exécutés dans les 5 ans à compter de la date de soumission des offres, soit depuis le 31.01.2009.

Cela signifie que le projet auquel se réfère le candidat a pu être engagé/finalisé à tout moment durant la période indiquée, il ne doit toutefois pas nécessairement avoir été engagé ni finalisé durant cette période, ni mis en œuvre pendant toute la durée de la période. Le candidat peut se référer à une partie d'un projet dont le marché n'a pas encore été finalisé. Dans ce cas, seule la partie qui a été menée à bien peut servir de référence. Le candidat doit être en mesure de fournir la preuve documentaire de la réalisation satisfaisante de cette partie, par exemple sous la forme d'une déclaration de l'entité qui a commandé ou acheté le service, une copie du marché, l'approbation des rapports d'avancement, les projets délivrés, des preuves de paiement de factures intermédiaires/finales.

- b) le candidat a fourni des services pour au moins trois marchés d'un budget au moins équivalent à celui du présent marché dans le domaine de la gestion des ressources naturelles renouvelables dans les régions intertropicales riches en biodiversité, qui ont été exécutés dans les 5 ans à compter de la date de soumission des offres, soit depuis le 31.01.2009.

Une expérience antérieure qui aurait abouti à une rupture de contrat et une résiliation de la part d'un pouvoir adjudicateur, ne peut pas être utilisée comme référence. Cette règle est applicable à l'expérience des experts dans des marchés à honoraires.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Dans les mêmes conditions, un consortium d'opérateurs économiques peut faire valoir les capacités de membres de ce consortium ou d'autres entités.

Si le nombre de candidatures éligibles satisfaisant à l'ensemble des critères de sélection est supérieur à huit, les atouts et faiblesses des applications de ces candidats doivent être réexaminées pour identifier les huit meilleures candidatures pour l'appel d'offres. Les seuls éléments qui seront pris en considération dans ce réexamen sont les suivants:

- 1) le plus grand nombre de projets au critère 3.a)
- 2) la plus grande valeur du projet au critère 3.a)

22. Critères d'attribution

Le meilleur rapport qualité/prix.

CANDIDATURE

23. Date limite de réception des candidatures

31.01.2014, 16h00 heure locale.

Il ne sera pas tenu compte des candidatures reçues après la date limite.

24. Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir

Les candidatures doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de candidature standard, dont le format et les instructions doivent être strictement respectés. Ce formulaire de candidature est disponible à l'adresse Internet suivante : http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index_fr.htm)

Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la candidature ne sera pas pris en considération.

25. Modalités d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être transmises en français exclusivement au pouvoir adjudicateur:

- SOIT par **courrier recommandé** (service postal officiel), à l'adresse suivante:
Monsieur l'Ordonnateur national du Fonds européen de développement
s/c Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED (COFED)
Bâtiment de la Direction Générale des impôts (DGI)
Croisement avenue des Marais et Province Orientale
C / Gombe, Kinshasa
République Démocratique du Congo
Tél. : 00 243 81 555 36 44

- SOIT par **porteur** (notamment les services de messagerie express) déposant **directement** la candidature auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante:

Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED (COFED)
Bâtiment de la Direction générale des impôts (DGI)
Croisement avenue des Marais et Province Orientale
C / Gombe, Kinshasa
République démocratique du Congo
Tél. : 00 243 81 555 36 44

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir rubrique 1 ci-dessus) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

26. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après cette date.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément à la clause 25. L'enveloppe extérieure (et, le cas échéant, l'enveloppe intérieure) doit porter la mention « modification » ou « retrait », selon le cas.

27. Langue opérationnelle

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

28. Date de publication de l'avis de pré-information

17.04.2013
EA618 JOS 75

29. Base juridique.

Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000 révisé.

30. Information complémentaire

N/A